



Bimestriel — Tarif : 0,60 €
SNES Bretagne n°169
Novembre-Décembre 2024



Fonction publique **UNI·ES POUR GAGNER !**



Alors que le gouvernement de Michel Barnier prépare un budget d'austérité, on découvre, sans surprise, que la **Fonction publique** est dans le viseur, avec en premier lieu l'Éducation Nationale qui devrait rendre 4 000 emplois d'enseignant·es au titre de la baisse démographique. Pourtant dans le Second degré, il manque plus de 43 000 postes pour retrouver le taux d'encadrement de 2006, avant les suppressions massives des années Sarkozy. L'ancien président n'a jamais caché son mépris pour les enseignant·es qui ne travailleraient que « *six mois par an* »... Et il a trouvé un digne successeur en la personne de Guillaume Kasbarian, le ministre en charge de la Fonction publique qui s'est empressé de féliciter Elon Musk, nommé par Donald Trump pour démanteler l'Etat fédéral américain... On n'est pas loin de le voir poser avec une tronçonneuse aux côtés du président argentin libertarien Javier Milei ! Dans l'immédiat, il a commencé par s'attaquer aux congés maladie en mettant en

avant un « *absentéisme* » des fonctionnaires fondés sur des chiffres mensongers. Les trois jours de carence et le plafonnement à 90 % des congés maladies constituent une double peine pour les collègues les plus fragiles, particulièrement dans le contexte de déclasserement salarial que nous connaissons. La suppression de la GIPA, contrepartie du gel du point d'indice, va dans le même sens. Il ne s'agit plus seulement d'une absence de revalorisation, mais d'une baisse nette du pouvoir d'achat.

Face à ces mesures injustes et vexatoires, la **mobilisation est nécessaire**. Le gouvernement est plus fragile que jamais, menacé de toutes parts du fait d'arbitrages politiques minoritaires rejetés par la majorité de la population. L'exemple de la lutte contre le « *choc des savoirs* », réforme en passe d'être annulée par le Conseil d'Etat, montre que la **mobilisation paie quand on est en mesure d'imposer un rapport de force suffisant**. Nous le montrons ensemble dès le 5 décembre. ■

MATTHIEU MAHÉO
Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne
Rennes, lundi 25 novembre 2024

CARENCE, SALAIRES, FONCTION PUBLIQUE : MOBILISONS-NOUS ENSEMBLE POUR GAGNER DÈS LE 5 DÉCEMBRE



Non-Titulaire • BILAN DE RENTRÉE

Le SNES-FSU intervient régulièrement en Commission Consultative Paritaire pour défendre les collègues non titulaires et interpeller le rectorat.

A la demande des élu-es SNES-FSU, le rectorat a présenté un certain nombre d'informations sur l'état de l'emploi des non-titulaires dans l'académie.

Plus que 11 MAGE

Avec 54 MAGE¹ au printemps dernier, l'académie se trouvait dans le haut du classement national. En effet, elle a traîné à proposer, aux collègues MAGE, des reclassements dans la grille indiciaire des contractuel-les, ce qui se faisait pourtant depuis des années dans d'autres academies, et que revendiquait le SNES-FSU Bretagne. La volonté du ministère d'en finir avec la catégorie des MAGE et d'harmoniser les bornes des indices de rémunérations a conduit le rectorat à proposer au printemps dernier une campagne d'intégration avec des reclassements jugés « très favorables » par l'administration, plutôt minimalistes du point de vue du SNES-FSU. Au final, il y a eu 37 accords et trois refus. 14 collègues n'avaient pas répondu. Suite à des départs à la retraite, il ne reste désormais plus que 11 collègues MAGE à la rentrée 2024 dans l'académie. Ces agent-es ont été relancé-es par le

rectorat sur la proposition faite au printemps, avec une réponse attendue au 1^{er} décembre, sans garantie d'une prolongation du dispositif en 2025.

Sur le plan de l'emploi, l'académie a enregistré 34 démissions de collègues non titulaires, accordé huit ruptures conventionnelles (sur huit demandes) et une demande de congé de formation (seule demande). Le rectorat a également opposé 33 avis de non renouvellement pour 2024-2025, essentiellement du fait d'avis défavorables de chefs d'établissements.

Etat de l'emploi non titulaire au 15/10/2024

AGENTS NON TITULAIRES	1521	Collègues contractuel-les recruté-es au 15 octobre 2024
CDI	529	Dont 116 à temps incomplet
CDD	1021	Dont 445 CZR
MAGE	11	En attente d'un reclassement

Vers un nouveau cadre de gestion ?

Le rectorat a annoncé la réalisation d'un travail des services (DIPATE, DPE...) afin de clarifier le cadre de gestion des agents contractuels. A la demande du SNES-FSU, le rectorat a répondu favorablement à la mise en place d'audiences pluriannuelles avec les organisations syndicales pour échanger sur ce cadre de gestion.

■ NICOLAS BONNEL

1/ Maître Auxiliaire Garanti d'Emploi. Le rectorat leur propose d'intégrer la grille indiciaire des Contractuel-les de l'académie dont l'indice maximal est de 801, quand la grille des MAGE plafonnait à l'indice 507.

Difficulté scolaire • UNE QUESTION "MÉTIER"

La difficulté scolaire en France demeure un enjeu majeur, avec des implications profondes sur l'avenir des élèves concerné-es.

Face à la hausse du nombre d'élèves en difficulté scolaire au sein de nos classes et face aux nombreuses alertes des collègues qui se sentent parfois démuni-es pour accompagner les élèves les plus fragiles dans leur parcours de réussite, le SNES-FSU Bretagne vous propose un article de fond que vous pouvez retrouver sur notre site en version complète.

Cet article tente de vous éclairer sur l'état des lieux de cette problématique complexe, multifactorielle, en lien avec les inégalités sociales et les politiques menées successivement ces dernières années.

A l'heure où les solutions pour répondre à la difficulté scolaire mettent en avant le tri social et la réduction de moyens, le SNES-FSU propose une autre lecture de la situation en défendant une école républicaine, émancipatrice avec des moyens à la hauteur de ses valeurs et de ses missions pour permettre à chaque élève le choix de son parcours dans un établissement public.

■ SOLENNE OGIER



Retrouvez la version augmentée de l'article sur notre site : r.snes.edu/difficultesscol

Après les rassemblements et la grève du 1^{er} octobre et du 5 décembre, poursuivons la mobilisation !

DÉFENDONS NOS DROITS LUTTONS POUR NOS STATUTS

Salaires, conditions de travail, retraites, services publics...

On continue ENSEMBLE pour gagner !

Langues régionales : construire et défendre nos mandats

À l'approche des congrès FSU, il est temps de faire un point sur l'enseignement des langues régionales. Notre région académique où sont enseignés le breton et le gallo est concernée au premier chef. La loi Molac de 2021 offre de nouvelles possibilités (généralisation de l'enseignement des langues régionales en Sixième et immersion possible dans l'école publique). Si la loi affiche une certaine ambition, elle n'encadre aucunement les moyens spécifiques à mettre en œuvre pour être à la hauteur de son ambition. La FSU a organisé, les 7 et 8 novembre, un séminaire sur l'enseignement des langues régionales, intitulé « quel-les enseignant-es en langues régionales pour quels enseignements ? ». Vous pouvez retrouver sur le site de la FSU nationale des pistes de réflexion pouvant alimenter les congrès FSU.

■ MARINA NEDELLEC

r.snes.edu/doclr

TZR • DÉFENDRE ENSEMBLE LES CONDITIONS D'EXERCICE

Le SNES-FSU Bretagne mobilisé pour la défense des conditions d'exercice des collègues TZR.

Au cours du mois de juillet et depuis la rentrée, la section académique du SNES-FSU a accompagné nombre de collègues TZR dans les différentes étapes de la phase d'affectation. Lors du Comité social d'administration académique (CSAA) du 15 octobre dernier, le rectorat a présenté, à notre demande, un bilan de la préparation de rentrée et des affectations dans l'académie, et notamment celles des TZR et personnels contractuels.

Au 1^{er} septembre 2024, selon les données du rectorat, 78 % des TZR disponibles étaient affecté-es en établissement, ce chiffre s'élevant à 80,5 % au 27 septembre (1042 collègues TZR affecté-es sur un total de 1294). À l'échelle de l'académie, ce sont donc 252 TZR qui restaient disponibles sur les zones de remplacement début octobre, pour 48 agent-es contractuel-les en CDI et 31 en CDD. Ces taux d'affectation sont légèrement plus élevés que l'année passée, puisqu'en 2023, 24 % des TZR n'avaient pas reçu d'affectation au mois de septembre.

Ces données fournies par le rectorat ne résument cependant pas les situations exactes vécues par les collègues TZR puisqu'elles ne disent rien sur les



Le SNES-FSU continue d'agir pour défendre et faire respecter les droits des collègues TZR. Il organise régulièrement des stages (exemple dans le 56) pour échanger avec les collègues.

distances et les quotités d'affectation ni sur le nombre d'établissements sur lesquels les collègues ont été affecté-es. Le SNES-FSU académique est intervenu à de nombreuses reprises depuis la rentrée pour alerter les services de la DPE sur des affectations problématiques, aussi bien sur le plan réglementaire (dépassement de quotité de temps partiel de droit, par exemple) que sur les conditions de vie et d'exercice des collègues TZR (affectations sur trois établissements, distance des affectations, etc.).

Au moment du CSAA, le rectorat a rappelé – comme cela nous avait été indiqué en juillet – que les affectations

Défendre nos statuts !

lors de la phase d'ajustement du mouvement en juillet ont été réalisées en tenant compte des priorités d'affectation des TZR au regard de leurs préférences et de leur barème, puis de celles formulées par les personnels contractuels en CDI et enfin de celles des CDD. Le rectorat reconnaît cependant déroger dans un certain nombre de cas à cet ordre d'affectation, sur un critère de « continuité pédagogique » et pour « optimiser la couverture des besoins d'enseignement ». Le SNES-FSU est intervenu pour demander le nombre de contractuel-les affecté-es sur ce critère et rappeler que les personnels titulaires doivent être affectés prioritairement sur les postes qui correspondent à leurs préférences. Le rectorat a refusé de nous communiquer ces chiffres.

Alors que le nombre de TZR dans l'académie diminue chaque année, passant de 1362 en 2023 à 1294 en 2024, le SNES-FSU revendique d'urgentes créations d'emplois dans toutes les disciplines pour que le remplacement soit assuré par des personnels titulaires qualifiés à hauteur des besoins. Le SNES-

FSU continue de demander que les affectations des TZR soient de nouveau examinées en présence des élu-es des personnels et qu'elles soient prononcées prioritairement à celles des non-titulaires de la même discipline.

■ KEVIN HÉDÉ

Dotations • UN SECTEUR PRIVÉ BIEN GÂTÉ...

Une enquête de Médiapart publiée fin août a mis en évidence les largesses du Conseil régional de Bretagne pour l'enseignement privé, plaçant la région en tête du classement des subventions par élève aux lycées privés. Ces subventions facultatives, attribuées au titre des lois Astier et Falloux, viennent en surplus du financement obligatoire des dépenses de fonctionnement des établissements privés, et leur servent à financer des travaux d'investissement immobiliers et des achats d'équipement. En accordant ces généreuses subventions, région et départements participent au développement et à l'extension des lycées et collèges privés, affaiblissant de facto le service public d'éducation. Cette

situation inadmissible devient intolérable dans un contexte de baisse des effectifs. Ainsi, à Brest, le lycée privé La Croix-Rouge-La Salle a obtenu plus de 6,8 millions d'euros de subventions facultatives depuis 2018, passant de 2426 à 2558 élèves alors que dans le même temps les lycées publics brestois perdaient 700 élèves. Le SNES-FSU est intervenu en CAEN¹ pour s'opposer à ces subventions, mais l'avis de cette instance n'est que consultatif.

Pour le SNES-FSU, les collectivités locales doivent mettre un terme à ces subventions qui ne participent qu'à fragiliser l'école publique et laïque, et engager un plan de sortie du financement public de l'école privée. ■ KH



SUBVENTIONS FACULTATIVES DES DÉPARTEMENTS ET DE LA RÉGION VERSÉES AUX COLLÈGES ET LYCÉES PRIVÉS

Pour 2024	Montant	Par élève
Côtes d'Armor	600 000 €	63 €
Finistère	2 211 000 €	123 €
Ille-et-Vilaine	2 300 000 €	94 €
Morbihan	2 580 000 €	137 €
Région Bretagne	20 808 322 €	414 €

¹/ Conseil Académique de l'Éducation nationale

"Choc des savoirs" • RÉFORME IDÉOLOGIQUE CHERCHE ABR

Alors que la ministre annonce un acte 2 du Choc des savoirs, le bilan de la mise en œuvre de la réforme en Sixième et Cinquième montre des écarts très importants selon les établissements. La mobilisation des collègues a permis d'éviter la mise en place de « classes de niveau » mais de nombreux problèmes subsistent. Le Conseil d'Etat lui-même est en passe de donner raison au SNES-FSU et d'annuler la mesure, jugée non conformes aux textes. Mais il sera nécessaire de poursuivre la lutte...

VERS UN COLLÈGE PLUS FRAGMENTÉ...

L'académie de Rennes, avec la Corse, est celle qui a reçu le moins de moyens. La mise en place des groupes de niveau/de besoins devait se faire en redéployant l'existant, avec une utilisation de la marge horaire de 3 heures et l'heure reprise de force à la Technologie en Sixième.

Une enquête éclairante

Le SNES-FSU a réalisé une enquête nationale sur l'application du choc des savoirs. L'académie de Rennes est celle qui a le mieux réussi à résister à la réforme. 23 % des collèges n'ont pas formé de groupes et 56 % fonctionnent avec des regroupements hétérogènes. C'est un rejet massif de la réforme qui est observé.

Pour les collèges qui ont opté pour des groupes hétérogènes, c'est la mobilisation des enseignant-es et dans les CA qui a permis cette organisation.

Par contre, la mise en barrette totale ou partielle des mathématiques et du français concerne 67 % des établissements ! Souvent, c'est dans les plus petits collèges (notamment ruraux) que cela n'a pas pu être installé, en raison d'un trop petit nombre de collègues de mathématiques et de français.

Toutes les disciplines touchées

Lorsque des groupes ont été formés, cela entraîne des conséquences importantes pour tout le monde : de la progression commune imposée sans heure de concertation pour le français et les maths, aux effets sur les autres disciplines. La mise en barrette détériore les emplois du temps des enseignant-es et des élèves. Comme les groupes sont constitués, selon les collèges, de 13 à 25 élèves, les autres disciplines se retrouvent avec des classes de 27 à 30 élèves,



Les 66 postes « créés » dans l'académie à la rentrée 2024 pour mettre en place les groupes de niveau ont été prélevés présentait à la rentrée un solde de 138 suppressions de postes (113 au lycée et 25 au collège), grévant les capacités de

avec en prime la disparition de groupes à effectifs réduits dans les langues et les sciences. Cela induit des tensions dans les collèges alors que nous avons besoin, plus que jamais, de reconstruire des collectifs de travail.

Autant de modalités que de collèges

Si la mobilisation a permis d'enrayer le déploiement complet de la réforme, de nombreuses organisations différentes ont vu le jour. Seuls 6 % des établissements ont mis en place des groupes homogènes. Les autres ont opté pour des groupes hétérogènes combinés avec d'autres plus homogènes (en Sixième ou en Cinquième), ou encore ont choisi de conserver un fonctionnement en classes entières. Parfois, les organisations retenues pour le français et les mathématiques sont différentes au sein d'un même collège !

Les conséquences se font aussi sentir sur les élèves, qui peuvent se sentir perdus et ont besoin – eux aussi – du sens du collectif de travail que constitue la classe entière, avec ses altérités.

Conjurer la perte de sens

Les remontées des établissements prouvent que les collègues craignent la perte de sens du métier et une limitation importante de leur liberté pédagogique. Pourtant, la lutte contre le choc des savoirs doit continuer et commence à porter ses fruits !

■ FABIENNE STÉPHAN

Sur le terrain • RÉORGANISATION

En salle des profs, la mise en oeuvre chaotique de la réforme, imposée sans concertation, a généré fatigue et amertume...

La volonté d'aligner les cours en français et maths a compliqué la gestion des emplois du temps, avec des répercussions sur l'ensemble des collègues. Et dans les établissements où des programmes communs ont été adoptés pour assurer une progression parallèle, la situation devient difficile. Une collègue de mathématiques témoigne: « Et si je suis absente, si la classe est en sortie ? Comment gérer ? Je ne respecte plus le rythme de chacun, je presse les élèves pour qu'ils soient au même stade que ceux de mes collègues. »

Cruelle absence de moyens...

Et tout cela sans aucune heure de concertation dans les emplois du temps. Cette réforme – qui repose sur le partage des classes – ne prévoit pas les moyens concrets pour travailler en équipe ! Les enseignant-es n'ont d'autres choix que de multiplier les réunions entre deux cours ou de se retrouver après leurs journées de travail.

Certain-es professeur-es de français et de mathématiques – qui ont désormais en charge des élèves issus de classes mélangées et changeant de groupe à



OGATION !



sur l'enveloppe existante puisque le second degré
remplacement et dégradant les conditions de travail.

ANISATION PERMANENTE

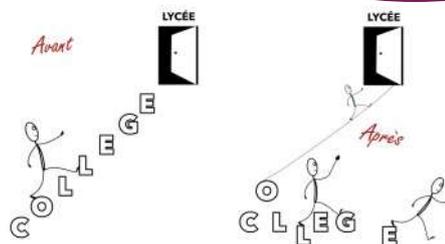
chaque période – constatent une détérioration des relations avec ces derniers. Leur connaissance des élèves devient plus superficielle, le suivi personnalisé en prend un coup ! Avec des élèves séparé-es après quelques semaines et des apprentissages différents dans une même classe, le lien entre les élèves se fragilise également. Du côté des enseignant-es, c'est le sentiment d'appartenance à une équipe pédagogique qui est ébranlé par la mise en place des groupes. Une enseignante de mathématiques confie : « Je n'ai plus l'impression de faire partie d'une équipe, je me sens seule pour régler les problèmes... Accompagner les élèves en équipe, échanger, chercher des solutions ensemble : c'est ça qui rend l'accompagnement efficace ! ». Les collègues de lycée, qui ont vécu l'éclatement des classes en groupes de spécialités avec la réforme Blanquer, connaissent bien ce sentiment de perte de sens.

La mobilisation peut payer

Dans ces conditions, de nombreux professeurs de français et de mathématiques ont refusé de devenir professeurs principaux d'élèves qu'ils ne connaissent pas. Mais renoncer à cette mission, c'est aussi se priver de la prime associée au suivi de ces élèves...

Idées reçues DÉMÊLER LE VRAI DU FAUX

Les simplismes et raccourcis de la communication du ministère ou de certaines organisations syndicales peuvent paraître séduisants, mais le diable se cache souvent dans les détails. Décryptage.



Le rapport de force a permis d'obtenir davantage de souplesse dans la mise en place d'organisations pédagogiques.

Forts du soutien des parents, des collègues ont pu mener des dialogues plus ou moins constructifs l'année passée avec des directions. Cela a conduit à privilégier, dans de nombreux cas, le travail avec des effectifs réduits, en groupes hétérogènes avec la volonté de préserver l'unité des classes et la pérennité des groupes.

Certain-es collègues remarquent que « les élèves sont plus calmes en petits groupes » et apprécient ces conditions d'enseignement avec des effectifs allégés : « je peux accorder plus de temps à chacun. » nous livre une professeure de français.

A l'instar des recommandations du SNES-FSU, de nombreuses équipes ont refusé les évaluations et progressions communes, s'appuyant sur le principe de liberté pédagogique inscrite au Code de l'Éducation. Chaque enseignant-e, expert-e de sa discipline, organise dans son cours les situations d'apprentissage qu'il ou elle juge les plus adaptées, disposant ainsi de toute autonomie et légitimité pour répondre aux besoins spécifiques de ses élèves.

■ GAËLLE POULAIN

« C'est super les groupes mélangés : les élèves se font plein de nouveaux camarades ! »

Les collégiens ont de multiples occasions de rencontrer d'autres camarades : cour de récréation, foyer, clubs, projet... La classe reste le lieu central de socialisation au collège. C'est là que l'élève prend ses marques, apprend à s'affirmer, à tisser des liens de confiance. L'appartenance à un groupe classe est un besoin fondamental pour l'enfant, qui contribue à son estime de soi et à son engagement scolaire. Changer de camarades fréquemment peut rapidement devenir une source de stress, d'anxiété et conduire au repli sur soi.

« Les élèves apprennent à s'adapter à de nouvelles méthodes en changeant souvent d'enseignant. »

En théorie, peut-être, mais dans la réalité, cela nuit à la continuité pédagogique. En effet, chaque élève a déjà en moyenne dix enseignants. Pourquoi dès lors ajouter plusieurs professeurs en mathématiques et en français ? Pour le SNES-FSU, il est nécessaire que les enseignant-es et les élèves aient le temps d'apprendre à se connaître. Cette relation de confiance permet d'adapter l'enseignement, de repérer les difficultés propres à chaque élève et de trouver les mots appropriés pour chacun. Cela facilite aussi le dialogue avec les familles. Changer fréquemment de professeurs ne permet pas un suivi de qualité.

« On apprend mieux en petits groupes. »

Absolument ! Travailler avec des effectifs réduits est effectivement l'un des moyens les plus efficaces pour faire progresser les élèves. Mais attention, si la réforme prévoit d'alléger les groupes des élèves les plus en difficultés, rien ne dit que les effectifs des autres groupes ne connaîtront pas une inflation. Le SNES-FSU revendique un allègement des effectifs de toutes les classes qui sont parmi les plus chargées des Etats de l'OCDE.

« On apprend mieux avec des élèves du même niveau. »

Cette idée répandue ne repose pas sur des fondements scientifiques solides. Les neuropsychologues et les spécialistes de l'Éducation s'accordent à dire qu'une part d'hétérogénéité est bénéfique. Elle met les élèves en situation d'entraide, permettant à ceux qui rencontrent des difficultés d'être soutenus par leurs camarades sans pénaliser les élèves les plus avancés. Les groupes homogènes, au contraire, peuvent fragiliser l'estime de soi des élèves et conduire à renforcer les inégalités. Pour le SNES-FSU, l'hétérogénéité est un atout pour travailler la coopération, mais aussi la compréhension mutuelle et l'ouverture aux autres.

■ G.P.

Stages de l'observatoire • **PRENDRE LE TEMPS DE PENSER NOS MÉTIERS**

Les premiers stages du SNES-FSU Bretagne pour la saison 2024-2025 ont réuni près de 500 collègues sur différentes thématiques. L'occasion de revenir sur des temps forts de quelques uns des stages qui se sont tenus depuis la rentrée. D'autres stages sont en préparation, vous pouvez consulter le programme sur notre site.



Le stage a permis d'aborder de nombreuses questions autour des éducations à... avec des échanges nourris entre les collègues et les intervenant-es, permettant de confronter les analyses de la recherche aux réalités du terrain, en dehors de tout regard hiérarchique.

Éducation à... **ÉVITER LES PIÈGES**

Compte-rendu de stage « Education à... » qui s'est tenu à Rennes le 19 novembre.

Selon Paul Devin¹, vouloir assigner à l'école des finalités éducatives qui outrepassent la transmission des savoirs académiques n'est pas nouveau. Dès le début de l'école républicaine, l'éducation à l'antialcoolisme est développée. En 1973, l'éducation à la sexualité est mentionnée dans une circulaire. On observe une importance croissante donnée aux compétences comportementales où il est question désormais « d'apprendre à être ». Paul Devin précise que dénoncer l'éducation comportementale ne sous-entend pas qu'il faudrait renoncer aux finalités éducatives qu'elle porte, mais veut considérer qu'elles résultent d'un exercice de la raison fondé sur la connaissance et la culture commune et sont construites par la sociabilité scolaire et la liberté. Il alerte sur le lien entre « éducations à »

Rester collectivement vigilant-es face aux tentatives d'entrisme !

et politique néolibérale. Il cite l'universitaire Steve Brissonette et son enseignement explicite des comportements pour une gestion efficace des élèves. Il mentionne l'économiste Yann Algan qui prône les soft skills² au service de la croissance économique.

Catherine Remermier³ poursuit l'analyse en précisant que la notion de soft skills émane de la guerre du Vietnam et se définit comme des comportements liés à la performance dans un environnement incertain. A l'école, avec les orientations néolibérales de Yann Algan, l'objectif est de préparer les élèves à la « jungle » en développant son « capital humain ».

La circulaire de 2022 acte le développement des compétences psychosociales

pour toute une génération jusqu'en 2037. Des programmes de formatage comportementaux sont mis en avant. La dimension sociale n'est pas prise en compte ni le développement psychologique de l'adolescent.

La psychologie positive et de pleine conscience se construisent sur des vertus principales qui peuvent interroger : « sagesse, courage, humanité, justice, modération et transcendance. » Face aux associations peu éthiques qui proposent des ateliers sur « l'estime de soi » sous prétexte d'apporter du « bien-être » aux élèves, nos intervenant-es appellent à rester collectivement vigilant-es.

■ SOLENNE OGIER

1/ Paul Devin est le président de l'Institut de Recherche de la FSU

2/ Voir le dossier "compétences douces" de l'USMag' n°835, juillet 2023 : <https://r.snes.edu/usmagsoftskills>

3/ Catherine Remermier anime un groupe métier au SNES-FSU

Témoignage

2 Questions à... Morgane

**Peux-tu te présenter
et nous indiquer
ce que tu attendais
de ce stage ?**

Je suis Morgane Voisin et j'enseigne l'Allemand dans le Morbihan où je suis affectée sur une zone de remplacement. Je suis engagée dans certains parcours « éducation à... » dont l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexua-

lité (EVARS), où on m'a beaucoup parlé des compétences psychosociales. Je me suis dit que ce serait une bonne idée d'avoir une vision autre que le discours institutionnel.

J'étais venue voir ce qui se cachait derrière, parce qu'il y avait des choses qui me dérangent. Dans le fait, par exemple, qu'il faille développer ces compétences psychosociales et ensuite les évaluer. On en arrive finalement à évaluer l'individu et son caractère. Et c'est ce qui a été abordé, avec la question du formatage et du condition-

nement. Maintenant, je pense que j'ai le recul nécessaire pour ne pas plonger la tête la première dans les pièges des éducations à...

Au final, que t'a apporté le stage ?

Il m'a permis d'avoir davantage de recul, et m'a apporté des clés pour pouvoir continuer à m'insérer dans ces parcours, en particulier l'EVARS qui m'est chère, mais en adaptant à ma manière, en ne me soumettant pas à certaines injonctions discutables. Je vais également pouvoir partager ces éléments avec mes collègues.

■ PROPOS RECUEILLIS PAR SOLENNE OGIER

Préparer sa retraite • SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Le stage « préparer sa retraite » s'est tenu le 14 novembre. Animé par des militant-es retraité-es ainsi qu'actifs-actives, il a réuni plus de 60 collègues.



3 Questions à ... Brigitte

*Brigitte Lemener Toupin,
Professeure d'éducation
musicale et de chant choral
au collège Théodore Monod,
à Vern sur Seiche (35)*

Qu'attendais-tu du stage ?

« Actuellement en retraite progressive, je me suis inscrite au stage « préparer sa retraite » car les papiers sont très compliqués à remplir. J'ai eu des

réponses à plusieurs questions et j'ai réalisé que je n'ai pas fait tout complètement comme il aurait fallu. La demande de temps partiel pour la retraite était en effet à faire en février et j'ai changé de grade en juillet, ce que je ne pouvais pas prévoir. Pour les collègues, c'est important de savoir comment ça se passe pour la retraite progressive et c'est vrai que maintenant on a le droit de faire des HSA, depuis un décret paru en 2021. Au début, je ne savais pas que cela allait être possible car j'ai une classe orchestre et c'était en plus dans mon service.

Que t'a apporté le stage ?

Même si au départ j'ai fait beaucoup de recherches personnelles, le stage m'a permis d'avoir des informations com-

plémentaires. Ce qui est intéressant dans ce stage, ce sont les différent-es intervenant-es qui ont abordé des aspects et domaines variés. Il y a peut-être encore des questionnements mais dans l'ensemble, on a eu beaucoup d'informations très intéressantes.

Recommanderais-tu ce stage ?

Je conseillerais volontiers ce stage car on est complètement perdu quand on fait la demande de retraite.

J'ai envoyé quelques messages au Rectorat, mais on n'a pas toujours des bonnes réponses. Le seul reproche qu'on peut formuler sur le stage c'est qu'il est trop court mais on n'y peut pas grand-chose ! »

Le SNES-FSU Bretagne organisera l'année prochaine d'autres sessions de ce stage.

■ PROPOS RECUEILLIS PAR FABIANNE STÉPHAN



Mutations • EXPLIQUER POUR RASSURER LES STAGIAIRES

Un stage à destination des stagiaires se tenait le 14 novembre à l'INSPE de Rennes. Solidarité professionnelle en action, les militant-es y ont décortiqué le mouvement interacadémique afin d'outiller les collègues pour en déjouer les pièges. L'occasion de demander son sentiment à Alexandre.

De quel accompagnement as-tu pu bénéficier auprès du SNES-FSU en tant que stagiaire ?

Dès l'année dernière et après avoir obtenu le concours interne, les collègues du SNES-FSU m'ont averti du calendrier de l'année de titularisation (reclassement, mouvement interacadémique, mouvement intra-académique, titularisation), j'avais donc dès la rentrée de septembre une certaine idée du déroulement de l'année. J'ai ainsi pu préparer le reclassement sereinement.

J'ai eu quelques questions à ce sujet et j'ai alors sollicité le SNES-FSU. Des collègues différents, très bien renseignés, m'ont répondu à chaque fois dans la journée.

Qu'as-tu trouvé lors de notre journée de formation et d'information sur les mutations à destination des stagiaires ?

J'ai été accueilli très chaleureusement à l'INSPE de Rennes lors de cette journée sur les mutations par les collègues rennais. Ils et elles ont répondu à toutes mes questions, et m'ont conseillé sur la stratégie à opérer. Je reste en lien constant avec le SNES-FSU pour finaliser mes vœux pour le mouvement interacadémique afin de m'assurer que les éventuelles bonifications auxquelles je peux avoir droit soient bien comptabilisées. Les collègues m'aident aussi à peaufiner l'ordre de mes vœux et me mettent en lien avec les sections des autres académies.

■ PROPOS RECUEILLIS PAR
JÉRÔME GAUTIER, MATTHIEU MAHÉO



2 Questions à ... Alexandre

*Alexandre est CPE stagiaire à
plein temps dans un collège de
811 élèves dans le 35 après
avoir été CPE contractuel
pendant deux ans.*

CARENCE, SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL, STATUT POURSUIVONS LES LUTTES JUSQU'À LA VICTOIRE !



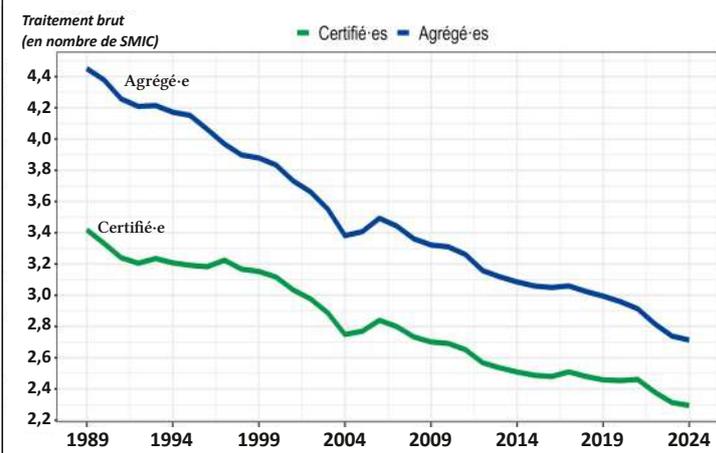
3 JOURS DE CARENCE & ARRÊTS MALADIE PLAFONNÉS À 90 % : INSUPPORTABLE !

- une mesure vexatoire : les enseignant·es sont moins absent·es que les autres salarié·es
- une mesure dangereuse pour une profession exposée
- une mesure qui accable les plus fragiles
- une mesure inefficace en termes de santé publique
- une mesure qui pénalisera particulièrement les femmes

UN DÉCLASSEMENT SALARIAL INACCEPTABLE !

- Le point d'indice a perdu 30 % de sa valeur depuis 40 ans
- La rémunération mensuelle moyenne des enseignant·es c'est - 25 % depuis 2000
- Les enseignant·es débutent désormais à 1,3 SMIC (contre 2 en 1983 !)
- Une « revalorisation historique » de septembre 2023 annulée par l'inflation...
- Suppression de la Garantie Individuelle Pouvoir d'Achat : la double peine (ni degel, ni GIPA)
- L'applatissage des carrières : triste perspective face à l'inflation

Evolution du traitement au dernier échelon de la hors classe par rapport au SMIC des certifié·es et agrégé·es



LE STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE DANS LE VISEUR !

- Une crise de recrutement assumée
- Diminuer le nombre de titulaires
- Précariser pour soumettre plus facilement les collègues aux pressions des hiérarchies
- Le « Pacte » : une uberisation de nos professions par un paiement à la tâche...
- G. Kasbarian, un ministre de la FP qui affiche son mépris des fonctionnaires !

